



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 84473

Texte de la question

Mme Geneviève Colot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en place du plan national Maladies rares et plus particulièrement sur le déblocage du soutien financier affecté à la Fédération des maladies orphelines. En effet, ce sont 4 millions de personnes qui sont concernées par une des 8 000 maladies orphelines. La Fédération des maladies orphelines leurs vient en aide en les informant et en les orientant et organise des campagnes pour promouvoir la recherche sur ces maladies méconnues et délaissées. Or dans le plan annoncé par le Gouvernement en novembre 2004 la dotation prévue pour le soutien financier de la fédération, dans le cadre d'un financement global de 10 millions d'euros, est de 200 000 euros par an. A ce jour, la demande de subvention de la Fédération des maladies orphelines, n'a toujours pas abouti et la mission de service public assurée par celle-ci risque d'être compromise à terme. C'est pourquoi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser si les fonds alloués à la fédération seront rapidement débloqués et dans quel délai.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84473

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 885